



## Procès-verbal de la F4SCT de l'IUT de Cachan du mardi 19 décembre 2023

Etaient présents :

Mesdames : *BOIVIN, BOUTARD, JUSTE, PETIT-ROGER, SVAB, TUBIANA*

Messieurs : *DE OLIVEIRA ALVES, DIDIER, FEKETE, GAUTREAU, KLEIN, MOULIN, POUJOULY, THIEBAUT*

*(Représentants des personnels votants)*

Absents excusés : *M. ARDILLIER, Mme ASPE, M. BIENVENU, Mme LEBLAIS, M. PELLARDY, M. PERONNY, M. RAIN, M. REMY, M. SIMON, Dr TOURNIER*

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la F3SCT Spéciale (F4SCT) du 12 octobre 2023
2. Nomination du secrétaire et d'un secrétaire suppléant de la F4SCT
3. Point RH
4. Point sur les travaux
5. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité au travail
6. Retour sur l'exercice d'évacuation du 3 octobre 2023
7. Réponse aux avis formulés en date du 12 octobre 2023 par les élus membres de la F4SCT
8. Retour sur l'inspection santé et sécurité au travail du ministère du 8 novembre 2023
9. Question(s) et information(s) diverse(s)

Francisco DE OLIVEIRA ALVES ouvre la séance à 14h06.

## 1. Approbation du procès-verbal de la F3SCT Spéciale (F4SCT) du 12 octobre 2023

Aucune remarque n'est formulée par les représentants des personnels et membres de la F4SCT.

Le procès-verbal de la F3SCT Spéciale (F4SCT) du 12 octobre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

Nombre de représentants des personnels	5
Nombre de votants	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

## 2. Nomination du secrétaire et d'un secrétaire suppléant de la F4SCT

Aucune candidature n'a été présentée à cette séance.

Les fonctions de secrétaire et secrétaire suppléant ne sont donc pas pourvues.

## 3. Point RH

*Rapporteur : Elvire PETIT-ROGER*

La situation RH a subi peu de modifications depuis la séance du 12 octobre 2023.

Campagne emplois 2024 :

**Enseignants PRAG :**

1ère session : recrutement effectué

✓ 1 poste en GEII => départ mise en disponibilité (M. [Angelis](#))

**Enseignants chercheurs :**

✓ 1 poste de MCF GEII => remplacement départ réussite concours M. Saint-Martin Jérôme

✓ 1 poste de MCF GEII => remplacement départ réussite concours M. [Gaç Nicolas](#)

**BIATSS : Demande d'ouverture de concours CE 2024 – en attente de validation**

✓ 1 concours ASI (cat. A) gestionnaire d'infrastructures

✓ 1 concours TECH (cat. B) informatique

✓ 1 concours TECH (cat. B) prévention des risques

✓ 1 concours TECH (cat. B) BOE maintenance

✓ 1 concours SAENES (cat. B) finance

✓ 1 concours TECH (cat. B) RI ou CDI

✓ 1 concours ATRF P2 BOE (cat. C) maintenance

✓ 1 concours ATRF P2 (cat. C) FCA

✓ 1 concours recrutement direct (cat. C) reprographie

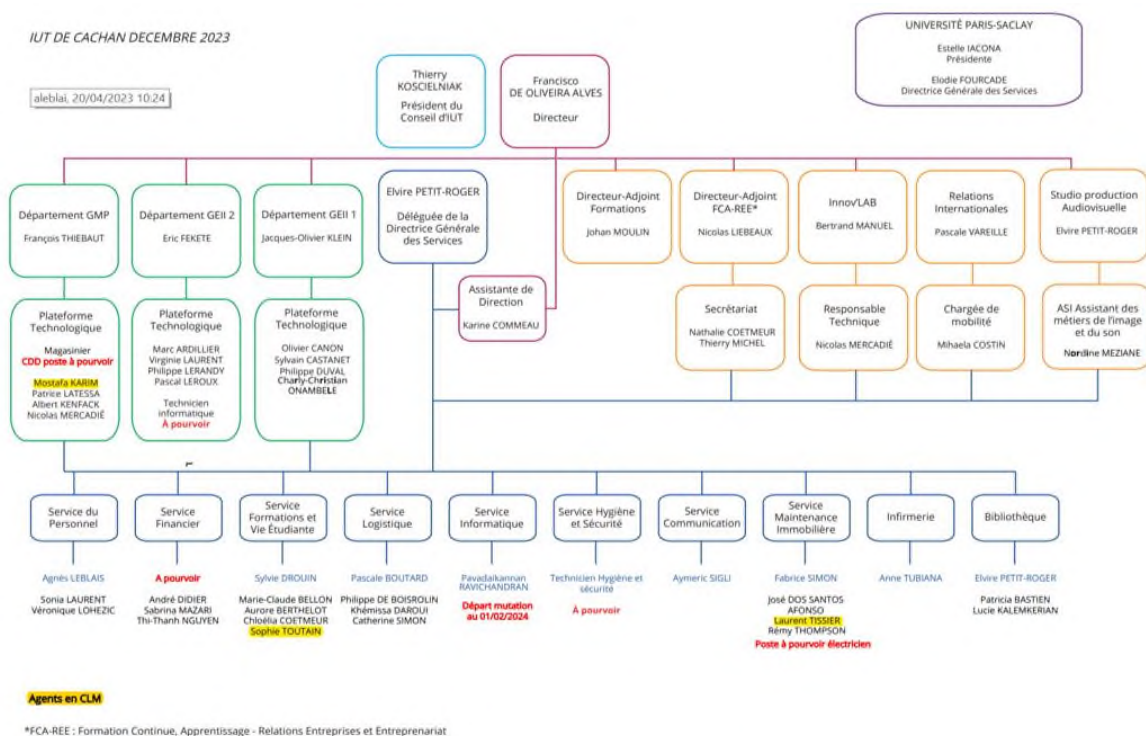
Mme PETIT-ROGER précise que, suite à l'avis formulé lors de la séance du 12 octobre 2023, certains postes mis au concours seront fléchés « IUT de Cachan ».

## Etat des services :

- **Enseignants :**
  - 1 CLD MCF – non remplacé (GE1)
  - 2 MCF réussite concours – non remplacés (GE1)
  - 1 CLM PRAG – non remplacé (GMP)
  - 1 mise à disposition PRAG (GE2)- non remplacé
  - 1 mise en disponibilité PRAG (GE1)- remplacé par un ATER
- **BIATSS :**
  - 1 agent ASI informatique départ mutation au 05/02/2023
  - 1 agent TECH prévention des risques en détachement – non remplacé
  - 1 agent TECH informatique départ en retraite – non remplacé
  - 1 CLM TECH méca – non remplacé
  - 1 agent ATRF P2 électricien départ en retraite - non remplacé
  - 1 CLM ATRF P2 maintenance - remplacé par un CDD
  - 1 agent ATRF P2 magasinier aménagement horaires pour handicap
  - 1 mise en disponibilité ATRF (magasinier) - non remplacé (demande de CDD)
  - 1 agent SAENES finance départ en retraite au 01/12/2023 → demande de prolongation CDD jusqu'au 31/12/2024 (validé)
  - 1 agent en CLM en scolarité (reprise en janvier en MTT) → 1 étudiante jusqu'au 31/12/2023

Concernant l'agent ATRF P2 Magasinier GEII1, l'Université a accepté un aménagement d'horaire à 50% pour handicap à l'issue de son mi-temps thérapeutique.

## Organigramme :



Mme PETIT-ROGER annonce :

- l'arrivée de :
  - o Nathalie COETMEUR, agent contractuel sur le poste ATRF P2 secrétariat du service Formation Continue et Apprentissage (au 20 novembre 2023)

- Nordine MEZIANE, ASI des métiers de l'image et du son (au 1<sup>er</sup> décembre 2023)
- Charly-Christian ONAMBELE, TECH Informatique dans le département GEIII (au 1<sup>er</sup> décembre 2023)
- le départ, au 1<sup>er</sup> février 2024, de :
  - Pavadaikannan RAVICHANDRAN, ASI Informatique des services généraux
- le désistement du lauréat de concours pour le poste ASI Informatique des services généraux (en remplacement de M. RAVICHANDRAN)

#### 4. Point sur les travaux

*Rapporteur : Pascale BOUTARD*

Travaux réalisés	Coût en €	Date de fin
Travaux d'électricité salle de musique	8 597,69 €	02/11/23
Recherche panne sur les régulateurs priva des 2 CTA et groupes froid CIAT	1 426,50 €	02/11/23
Evaluation de l'état de conservation amiante, rédaction DTA 30 prélèvements supplémentaires effectués	22 848,00 € 1 584,00 €	2/11/23
Fourniture et pose d'une double pompe en remplacement circuit CTA bâtiment F	2 587,25 €	28/09/23
Réparation de chauffe eau salle de musique + bât F salle PaG (crédits GMP)	1 316,99 €	03/10/23
Création d'un production ECS bât B, toilettes personnel	1 667,98 €	04/10/23
Carottage diam 200 dessus sanitaires bâtiment F (pour mise en place VMC)	2 171,36 €	31/10/23
Création d'une VMC dans les sanitaires + local technique + bureau bâtiment F	4 034,52 €	24/11/23
Audit des installations de désenfumage amphi 1	6 993,00 €	10/11/23
Pose de film opaque dans la salle C01-C03 (Muscu) + oculus salle des conseils	1 014,00 €	13/11/23
Remplacement de 4 volets roulants salle : Lieu de vie		7 196,06 €
Remplacement de 6 volets roulants électriques salle G1		10 523,72
Remplacement de 4 volets roulants électriques salle G9		7 196,06
Fourniture et remplacement d'un servomoteur de vanne circuit radiateur bât G-H		613,56 €

Travaux à venir (BC et Devis en cours)	Coût en €
Remplacement des contacts de position d'attente des exutoires au bât G	1 062,48 €
Lecteurs de badges et gâches bureau BDE/BDS ; salle de musculation	1 590,17 €
Mise en place de quatre plots anti vibration sur le groupe CIAT du bâtiment F	5 499,12 €
Servomoteur de vanne pour le circuit radiateur du bâtiment E	552,34 €
Fourniture et pose d'une batterie neuve pour la CTA au bâtiment F	5 270,76 €
Remplacement du climatiseur local serveurs au 3e étage du bâtiment E	9 672,30 €
Travaux d'électricité alim VMC (bat F), alim centrale badge (bat C), alim BEC (bat B)	1 421,98 €

## 5. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité au travail

Rapporteur : Elvire PETIT-ROGER

Deux incidents ont été relatés dans les registres de santé et sécurité au travail :

Registre situé au bâtiment F, Magasin				
Date et heure du signalement	Observation	Visa du responsable	Mesures de prévention mises en place	Actions à mettre en places
Le 16/10/2023	Un étudiant s'est légèrement brûlé l'avant bras en se reposant sur une pierre chaude, Il avait son équipement (gant+blouse).Infirmierie fermée pas de bjafine dans la pharmacie!	Oui	Infirmierie fermée- Passage sous l'eau froide et pansement provisoire- Envoi de l'étudiant à la pharmacie pour avis et faire un retour à l'enseignant,	Remplir la pharmacie du bâtiment F et rappeler les consignes,
Registre situé au bâtiment B, Infirmierie				
Date et heure du signalement	Observation	Visa du responsable	Mesures de prévention mises en place	Actions à mettre en places
23/11/2023	Départ de feu dans une poubelle extérieure, un étudiant a utilisé un extincteur pour maîtriser le départ de feu,	Oui	Remise en place d'une affiche sur les poubelles « NE PAS JETER DE MEGOTS	Faire recharger l'extincteur ou le remplacer

## 6. Retour sur l'exercice d'évacuation du 3 octobre 2023

Rapporteur : Elvire PETIT-ROGER

### Bâtiments B, C, E.

Les bâtiments B, C et E sont reliés par la même alarme incendie, ils sont donc évacués en même temps.

L'alarme incendie a été déclenchée à 14h30 à l'aide du DM L01.08.

Le diffuseur sonore s'est déclenché au bout de 5 minutes, il est audible dans l'ensemble des bâtiments.

Les bâtiments B et C ont été évacués en 3 minutes et 10 secondes.

Un groupe d'étudiants, sorti par la porte côté Ouest, a fait demi-tour et est rentré dans le bâtiment pour ressortir du côté Est pour se rendre au point de rassemblement, indiqué par la responsable Logistique.

Le bâtiment E a été évacué en 4 minutes et 18 secondes.

Quatre étudiants sont ressortis du bâtiment E après l'avoir traversé pour se diriger vers le bon point de rassemblement indiqué par la DDGS.

Une porte coupe-feu n'a pu se refermer à cause du tapis, photo ci-dessous.

Un seul chargé d'évacuation était en place.



### **Bâtiment D :**

L'alarme incendie a été déclenchée à 14h55 depuis le DM L07.06.

Le diffuseur sonore s'est déclenché au bout de 5mn, il est audible dans l'ensemble du bâtiment.

Les étudiants ne sont pas sortis tout de suite, car l'enseignant pensait que c'était « une erreur ». Les étudiants sont sortis à la demande expresse de la DDGS.

Le bâtiment a été évacué en 1 minute et 52 secondes.

### **Bâtiment F :**

L'alarme incendie a été déclenchée à 15h10 à l'aide du DM L04.06 et le bâtiment a été évacué en 2 minutes et 27 secondes.

Le diffuseur sonore s'est déclenché au bout de 5minutes, il est audible dans l'ensemble du bâtiment.

L'évacuation du bâtiment s'est bien déroulée.

Une porte coupe-feu (entre l'atelier et le couloir) à groom, qui doit être maintenue fermée, est restée bloquée sur la position ouverte, alors même que la DDGS était passée en fin de matinée dans le couloir et l'avait déjà fermée.

Deux autres portes coupe-feu ont rencontré des problèmes au niveau de la fermeture.

Un chargé d'évacuation était en place.



### **Bâtiment G :**

L'alarme incendie a été déclenchée à 15h26 du DM L05.06 et le bâtiment a été évacué en 1 minute et 50 secondes.

Le diffuseur sonore s'est déclenché au bout de 8 minutes, il est audible dans l'ensemble du bâtiment.

L'évacuation du bâtiment s'est bien déroulée.

Un chargé d'évacuation était en place.

### **Bâtiment H :**

L'alarme incendie a été déclenchée à 15h50 depuis le DM L06.04.

Dans un premier temps le diffuseur sonore ne s'est pas déclenché.

L'alarme incendie a été de nouveau déclenchée à 16h01 sur ce même DM L06.04.

Le diffuseur sonore s'est déclenché au bout de 7 minutes, il est audible dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment a été évacué en 1 minute et 20 secondes.

Deux chargés d'évacuation étaient en place.

Mme PETIT-ROGER souligne la récurrence de certains dysfonctionnements :

- Des portes coupe-feu sont bloquées et restent donc en position ouverte, notamment en raison de la présence de tapis ou d'une déformation du sol empêchant la fermeture.
- Les étudiants et les nouveaux enseignants ne connaissent pas la procédure d'évacuation.

Sont présentées les actions à mettre en place :

Bâtiments B, C et E	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Renforcer la sensibilisation des enseignants et des étudiants sur les consignes à suivre en cas d'évacuation incendie.</li><li>✓ Renforcer l'affichage du point de rassemblement pour les bâtiments C et E.</li><li>✓ Proposer une formation « chargé d'évacuation » aux enseignants.</li></ul>
Bâtiment D	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Renforcer la sensibilisation des enseignants et des étudiants sur les consignes à suivre en cas d'évacuation incendie.</li></ul>
Bâtiment F	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Maintenir la porte coupe-feu à groom (entre la plateforme GMP et le couloir) fermée.</li><li>✓ Faire contrôler la porte coupe-feu restée coincée entrouverte.</li></ul>

Le S2PR sera sollicité pour organiser une formation « chargé d'évacuation » sur site dans le courant du premier trimestre 2024. Il s'agit d'une formation de deux heures environ, à laquelle Mme PETIT-ROGER souhaite qu'une majorité d'enseignants participe.

Un délai de 5 minutes (délai préconisé par les sapeurs-pompiers - délai maximal réglementaire) est instauré entre le déclenchement de l'alarme et le retentissement de la sonnerie. Mme BOIVIN précise que cette temporisation, fixée par la Commission de sécurité, a pour objectif de permettre la levée de doute.

A la question de M. DIDIER sur la possibilité d'une temporisation différente entre les bâtiments à étages (tels que le bâtiment E) et les bâtiments sans étage, Mme BOIVIN confirme l'impossibilité de dépassement du délai réglementaire de 5 minutes.

En l'absence de déclenchements intempestifs, M. KLEIN suggère de supprimer le délai de temporisation. Cette proposition est favorablement accueillie par les membres et représentants élus de la F4SCT.

Mme BOIVIN souligne que la détection incendie n'est pas une obligation réglementaire pour le type d'établissement que constitue l'IUT. Il est cependant possible d'installer un SSI de catégorie A avec le coût et la maintenance induits. Si des détecteurs sont installés, ils devront être asservis au SSI.

## 7. Réponse aux avis formulés en date du 12 octobre par les élus membres de la F4SCT

Lors de la séance du 12 octobre 2023, deux avis ont été formulés par les représentants élus du personnel.

Le premier avis, approuvé à l'unanimité, est relatif à la stratégie de recrutement et les postes mis aux concours 2024.

***Les représentants du personnel de l'IUT de Cachan alertent sur le nombre de postes vacants dans l'établissement.  
L'une des causes est la trop faible rémunération ; une autre cause est liée au caractère générique des fiches de poste.  
Nous demandons de pouvoir changer de stratégie pour certains postes en précisant l'affectation à l'IUT de Cachan.***

M. DE OLIVEIRA ALVES annonce que l'Université a répondu favorablement à cet avis en inscrivant certains postes sur des concours fléchés « IUT de Cachan » et non plus génériques, comportant des fiches de poste mentionnant une affectation sur le site de Cachan, permettant ainsi une projection plus efficiente des candidats et une meilleure connaissance de l'environnement du poste.

La liste de ces postes a été communiquée à l'occasion de la pré-notification du budget 2024 adressée à la Direction de l'IUT le 8 novembre 2023. Il s'agit des postes TECH prévention des risques, TECH Informatique, TECH BOE maintenance, SAENES Finance et ASI Informatique,

\* \* \*

Le deuxième avis, approuvé à l'unanimité, est relatif à la souffrance au travail à l'IUT de Cachan et a pour objet la sollicitation d'un audit auprès des personnels.

***Suite à l'examen d'un point sur la souffrance au travail des personnels de l'IUT de Cachan, les représentants du personnel tiennent à montrer leur vive inquiétude sur les conséquences du manque de personnel BIATSS et sur l'épuisement des enseignants suite à la mise en place du BUT.  
Dans ce contexte, et pour que l'université puisse disposer des éléments pour améliorer les conditions de travail, les représentants***

*du personnel demandent qu'une enquête soit menée à l'IUT par les élus de la F3SCT centrale de l'université.*

*De plus, concernant les personnels BIATSS, pour que l'IUT puisse identifier les causes et élaborer un plan d'action, les représentants du personnel considèrent qu'un avis extérieur est nécessaire et demandent qu'un audit externe soit mené. Ils demandent à être associés à l'élaboration de son cahier des charges.*

M. DIDIER constate que le délai réglementaire de deux mois pour obtenir une réponse écrite n'a pas été respecté et sollicite une réponse à cet avis de la part de l'employeur.

M. DE OLIVEIRA ALVES confirme ne pas avoir été destinataire, à ce jour, d'une réponse écrite de l'Université suite à cet avis.

Mmes BOIVIN et PETIT-ROGER attestent d'un accord de principe de l'Université sur la réalisation d'un audit, mais sans écrit formalisé.

Mme BOIVIN rappelle que la réponse écrite à l'avis doit émaner du président de la F4SCT, lequel prend l'attache de sa propre direction, c'est-à-dire l'Université. Mais il ne revient en aucun cas à l'Université de répondre directement à l'avis formulé par les représentants élus des personnels de la F4SCT de l'IUT de Cachan.

Mme BOIVIN invite donc le président de la F4SCT à relancer l'Université et plus particulièrement la Direction des Ressources Humaines afin d'obtenir une réponse formalisée.

Mme BOIVIN indique que la demande d'audit et le lancement d'un marché pour la réalisation de cet audit fera l'objet d'un point d'information lors d'une des prochaines séances de la F3SCT de l'Université.

Mme BOIVIN précise que l'enquête pourra être diligentée soit par la F4SCT (les inspecteurs santé sécurité au travail ont en effet rappelé que les F4SCT doivent fonctionner conformément au décret : ils peuvent effectuer des visites de locaux et dans ce cadre, sont aptes à mener des enquêtes auprès des personnels de l'établissement) qui devra en assumer la charge financière soit par la direction des Ressources humaines de l'Université qui supportera alors le coût de cette expertise. Les représentants élus des personnels pourront être associés à l'élaboration du cahier des charges conformément au souhait exprimé dans l'avis formulé le 12 octobre 2023.

M. DIDIER mentionne son scepticisme quant à l'intérêt de cette enquête si elle devait être menée par la F4SCT dans la mesure où cela reviendrait à s'auto-évaluer.

M. GAUTREAU propose que l'avis formulé et voté lors de la séance de la F4SCT du 12 octobre 2023 et pour lequel aucune réponse écrite n'a été émise soit réitéré et soumis à nouveau au vote des représentants élus des personnels afin d'obtenir une réponse écrite dans le délai réglementaire de deux mois.

Ainsi, déplorant que l'avis adopté à l'unanimité lors de la F4SCT du 12 octobre 2023 n'ait obtenu aucune réponse écrite dans les deux mois réglementaires, les représentants élus du personnel réitèrent l'avis formulé et insistent sur le caractère d'urgence de la situation.

*Suite à l'examen d'un point sur la souffrance au travail des personnels de l'IUT de Cachan, les représentants du personnel tiennent à montrer leur vive inquiétude sur les conséquences du manque de personnel BIATSS et sur l'épuisement des enseignants suite à la mise en place du BUT.*

*Dans ce contexte, et pour que l'université puisse disposer des éléments pour améliorer les conditions de travail, les représentants du personnel demandent qu'une enquête soit menée à l'IUT par les élus de la F3SCT centrale de l'université.*

*De plus, concernant les personnels BIATSS, pour que l'IUT puisse identifier les causes et élaborer un plan d'action, les représentants du personnel considèrent qu'un avis extérieur est nécessaire et demandent qu'un audit externe soit mené. Ils demandent à être associés à l'élaboration de son cahier des charges.*

Cet avis est **approuvé à l'unanimité** des représentants des personnels.

Nombre de représentants des personnels	5
Nombre de votants	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

Mme BOIVIN précise toutefois qu'une réponse a déjà été apportée lors de la F4SCT du 12 octobre concernant la demande d'enquête auprès des personnels enseignants par les élus de la F3SCT centrale. M. PELLARDY, alors présent lors de cette précédente séance avait en effet averti les représentants élus qu'aucune enquête ne serait menée par la F3SCT en vertu des principes de subsidiarité (conformément au décret) et de neutralité.

Mme BOIVIN souligne que pour respecter les principes sus-énoncés, il serait préférable de faire appel à un intervenant extérieur pour réaliser cet audit à l'instar de ce qui a été fait à l'IUT de Sceaux.

## **8. Retour sur l'inspection santé et sécurité au travail du ministère du 8 novembre 2023**

Suite à l'inspection santé et sécurité au travail du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche du 8 novembre 2023, des mesures conservatoires ont été ordonnées.

Une réponse a été apportée par M. DE OLIVEIRA ALVES à la présidence de l'Université, le 11 décembre 2023, sur l'ensemble des points soulevés :

- Défaut de vérification périodique de trois machines de la plateforme du département GMP : la certification de ces machines a été établie par la société DEKRA le 6 décembre 2023.
- Plateforme du département GEII2 : le cache de goulotte a été remis en place.
- DUERP : il est en cours de rédaction et sera présenté lors de la première F4SCT de 2024.
- Evacuation incendie : une formation « chargé d'évacuation » sera proposée aux enseignants ; il est également prévu le renforcement de la sensibilisation des enseignants et étudiants aux consignes à suivre en cas d'évacuation.
- Réserves émises concernant les vérifications des installations électriques : le devis sollicité auprès de la société INEO a été validé mais ne sera engagé qu'à l'ouverture des crédits 2024.
- Vérifications des installations incendie : le compte-rendu d'intervention de maintenance préventive du 20 octobre 2023 a été transmis à la présidence.
- Batterie 12V 3.4Ah du DAD de la cafétéria : son remplacement a été effectué ; la direction est dans l'attente du rapport.
- Fermeture incomplète de la porte de liaison du bâtiment E vers le bâtiment C – 2<sup>ème</sup> étage : le problème (frottement) sera résolu lors des prochains travaux de rénovation.
- Non-ouverture des ouvrants de façade de l'amphi 1 : les travaux de remise en état ont eu lieu.
- Remplacement du SSI : il est prévu en février 2024 avec le remplacement et la création de portes coupe-feu et la désinstallation du désenfumage aux bâtiments C et E. Il est précisé que les barres anti-panique seront déposées pendant les travaux de rénovation du SSI.

Mme BOIVIN précise que les représentants élus des personnels auront accès au rapport final de l'inspection santé et sécurité au travail du 8 novembre.

## 9. Question(s) et information(s) diverse(s)

❖ Suite à un nouvel accident dont il a été témoin le 12 décembre, M GAUTREAU tient à rappeler la dangerosité des passages piétons aux abords de l'IUT.

Mme PETIT-ROGER précise avoir pris attache avec M. WILLAIME, représentant de la ville de Cachan au Conseil de l'IUT, afin de signaler à nouveau le caractère accidentogène de la sortie de l'IUT et solliciter la prise en compte de cette situation par la commune.

M. WILLAIME a confirmé, par mail, ce jour, la transmission de ce signalement aux services compétents de la ville et le lancement des discussions en interne.

❖ M. DIDIER indique avoir été destinataire, courant novembre, d'un mail du service du personnel de l'IUT sollicitant la communication de son adresse mail personnelle. Ce mail a été également adressé à plusieurs enseignants et agents administratifs. Il souhaite connaître le fondement légal sur lequel s'appuie cette demande, considérant qu'il s'agit d'une atteinte à la vie privée.

Mme PETIT-ROGER mentionne avoir apporté une réponse par mail et réitère, en séance, les explications fournies. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la fiabilisation des données de la base SIHAM.

Elle précise qu'aucun texte de loi n'impose ou n'interdit la transmission de cette information personnelle. L'agent est libre de la communiquer ou non. De plus, aucune atteinte à la vie privée ne peut être avancée puisque ces données sont recueillies par le service du personnel pour un usage exclusivement interne et dans le respect du RGPD. L'adresse mail personnelle pourra être utilisée en cas de dysfonctionnement de l'adresse mail professionnelle Zimbra afin de pouvoir continuer à communiquer avec les agents.

-----  
Francisco DE OLIVEIRA ALVES clôt la séance à 15h40.

La prochaine F4SCT aura lieu le jeudi 8 février 2024 à 14h.

Président de la F4SCT



Francisco DE OLIVEIRA ALVES